

Réunion du Conseil Municipal

Du 3 juillet 2019 à 8 heures

L'an deux mille dix-neuf et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 28 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Représentés : Monique DELFAU, Monique LOUVRIER, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Aménagement de la voie communale de Gudet : autorisation de signer le marché
- Budget lotissement « La Parro » : décision modificative n°1
- Transfert de la compétence relais petite enfance : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges
- Document unique d'évaluation des risques professionnels : approbation d'une convention de groupement de commande avec Saint-Flour Communauté
- Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis de conduire
- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès
- Mise en conformité des captages – Déclaration d'Utilité Publique – Demande d'enquête publique
- Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts
- Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 15 avril 2019.

➤ **Aménagement de la voie communale de Gudet : autorisation de signer le marché**

Il est rappelé que dans le cadre de l'aménagement de la voie communale du village de Gudet, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte.

Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution du marché et l'autorisation de le signer avec l'entreprise MARQUET qui présente l'offre la mieux disante (114 073.20 € TTC).

Le conseil :

- attribue le marché à l'entreprise **MARQUET SAS de Saint-Flour**,
- autorise le maire à signer ce marché pour un montant de **95 061.00 € HT**.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget lotissement « La Parro » : décision modificative n°1**

Le maire expose au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget du lotissement, la prévision en dépense d'investissement au compte 3355 (stocks) n'a pas été qualifiée d'ordre budgétaire mais d'ordre réelle et qu'il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
3355		-45 000.00	
3355-040		+45 000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil approuve la décision modificative n°1/2019 du budget du lotissement "la Parro".

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Transfert de la compétence relais petite enfance : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges**

La Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie le 6 mai 2019 afin d'évaluer les transferts de charges liés à la compétence relais petite enfance. Un rapport a été rédigé.

Le maire fait savoir qu'il convient que chaque commune membre délibère et propose au conseil d'approuver les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 6 mai 2019.

Le conseil approuve les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 6 mai 2019.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Document unique d'évaluation des risques professionnels : approbation d'une convention de groupement de commande avec Saint-Flour Communauté**

Le maire fait savoir que la commune de Lieutadès ne dispose pas de document unique d'évaluation des risques professionnels, et qu'il convient de le mettre en place conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

Il fait savoir qu'une démarche commune est proposée aux communes membres de Saint-Flour Communauté dans le cadre d'une convention de groupement de commande pour la création de ce document.

Il propose au conseil de s'engager dans cette démarche et lui demande :

- *de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec Saint-Flour Communauté*
- *de désigner un élu municipal pour participer au comité de pilotage*

Le conseil :

- ***décide de s'engager dans une démarche de création du document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune de Lieutades ;***
- ***autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande au nom de la commune de Lieutadès ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;***
- ***désigne M. Jean ALBARET, conseiller municipal, pour participer au comité de pilotage ;***

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis de conduire**

Le maire fait savoir que lors du conseil communautaire du 27 mai dernier, le principe d'un dispositif d'aide au permis de conduire, pour les jeunes du territoire intercommunal, a été adopté et que ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre d'une aide sociale prévoit en premier lieu l'adhésion de la commune de résidence du jeune concerné.

Si la commune choisie d'adhérer à ce dispositif, l'intercommunalité bonifiera l'aide apportée pour chacun des jeunes.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle participation et si accord de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le conseil :

- ***approuve la mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire***
- ***autorise le Maire à signer la convention***
- ***autorise le Maire à verser l'aide communale prévue au titre de ce dispositif pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2019.***

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès**

Depuis 2010, le Conseil départemental exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Le maire fait savoir que ces conventions étant arrivées à échéance fin 2018, et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, il y aurait lieu de signer une nouvelle convention.

Le conseil autorise le maire à signer une nouvelle convention avec le département.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Mise en conformité des captages – Déclaration d'Utilité Publique – Demande d'enquête publique**

Dans le cadre de l'amélioration qualitative de l'eau potable, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et notamment l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique, imposent une obligation de mise en conformité des périmètres de protection de tous les ouvrages de captages utilisés pour l'alimentation publique en eau potable.

Le maire rappelle qu'une procédure de protection des captages est en cours d'élaboration sur la commune de Lieutadès et qu'à ce stade il y aurait lieu de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection, et de demander l'ouverture d'une enquête publique préalable à cette DUP.

Le conseil sollicite la Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection et demande l'ouverture d'une enquête publique préalable à cette DUP.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Soutien aux personnels de l'Office National des Forêts**

Le maire fait savoir que les représentants des personnels de l'ONF demandent le soutien des communes face aux nombreuses suppressions de poste annoncées pour les années à venir. Il propose au conseil de prendre une délibération dans ce sens.

Le conseil est d'accord pour prendre une délibération en soutien aux personnels de l'Office National des Forêts.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite chaque conseil municipal un vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'adoption de ce vœu.

Le conseil donne son accord pour adopter ce vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Demande d'ouverture d'un chemin de la croix du Bao à la parcelle à M. Noël sur environ 200 mètres.

Décision reportée lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures 10.

Le Maire

Robert BOUDON,

Monique DELFAU
(Absente)

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER
(Absente)

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL